

DÉCISION N°09/2026

OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SIS 3 RUE LE CORBUSIER AVEC L'ASSOCIATION MOUV'S

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21, L2122-22 et suivants relatifs aux compétences du maire ;

Vu la délibération n°536 du Conseil municipal en date du 6 décembre 2024 portant délégation à Madame le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante ;

Vu la décision 55/2022 de mise à disposition d'un local sis 3 rue le Corbusier ;

Vu la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local de CDC Habitat ;

Vu la convention de mise à disposition d'un local sis 3 rue le Corbusier avec l'association MOUV'S ;

Vu la décision n°56/2025 de l'avenant n°1 avec CDC Habitat de proroger la date de mise à disposition au 30 septembre 2026 ;

Vu l'avenant n°1 de prorogation de la mise à disposition avec CDC Habitat ;

Considérant la nécessité de modifier la convention initiale et notamment son article 7 afin de proroger la date de fin ;

Considérant la nécessité de passer un avenant n°1 avec l'association MOUV'S, ci-annexé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commune d'Ozoir-la-Ferrière signe un avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit du local 3 rue le Corbusier à Ozoir-la-Ferrière, avec l'association MOUV'S immatriculée sous le n° de SIRET 889 640 124 00018 dont le siège social se situe 4 rue du Bois Prieur à Ozoir-la-Ferrière.

Article 2 : Le présent avenant n°1 proroge la mise à disposition du local jusqu'au 30 septembre 2026. Les autres termes et conditions de la convention de mise à disposition demeurent inchangés.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 09 février 2026

Madame le Maire,
Christine FLECK



REÇU EN PREFECTURE
le 11/02/2026
Application agréée E-legalite.com

**AVENANT N°1 DE LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL
SIS 3 RUE LE CORBUSIER AVEC L'ASSOCIATION MOUV'S**

Entre les soussignés :

La Commune d'Ozoir-la-Ferrière représentée par son Maire en exercice, Madame Christine FLECK, dûment habilitée à la présente par délibération n° 536 du Conseil municipal en date du 6/12/2024, dont le siège est 45 avenue du Général de Gaulle 77330 Ozoir-la-Ferrière,

Ci-après dénommée « La Commune »

Et

D'une part,

L'association MOUV'S régie par la Loi de 1901 déclarée le 18 février 2020 et immatriculée sous le n° de SIRET 889 640 124 00018 dont le siège social se situe 4 rue du Bois Prieur à Ozoir-la-Ferrière,

Ci-après dénommée « L'Occupant »

D'autre part,

EXPOSE

CDC Habitat, ci-nommé le Prêteur du local a conclu un avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit avec la commune d'Ozoir-la-Ferrière.

L'avenant a pour objet, entre autres, de proroger la durée de la présente convention de mise à disposition. Il prend effet à compter du 03 février 2026 et ce jusqu'au 30 septembre 2026.

Les termes et les conditions de la mise à disposition demeurent inchangés.

Article 1 : Modification de la durée

A l'article 7 de la convention de mise à disposition du local, la durée était fixée à 3 ans à compter de la signature, soit le 03 février 2022 et devait prendre fin le 02 février 2026.

Les termes de cet avenant ont pour effet de proroger la date de fin de la convention au 30 septembre 2026.

Fait à, le.....2026 (en deux exemplaires)

Le Représentant de l'Association,

Le Maire,
Christine FLECK